

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Délibération n°2024.10.149 B

Ingénierie commerciale ORT multi-sites : demande de subvention

LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 septembre 2024

Secrétaire de séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_149B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.10.149 B**

Rapporteur : Pascal MONIER

INGENIERIE COMMERCIALE ORT MULTI-SITES : DEMANDE DE SUBVENTION

Pilier : Un territoire qui crée des emplois
Ambition :

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Partenariats

La ville d'Angoulême a été retenue au programme national "Action Cœur de Ville" en 2018, transformé en "Opération de Revitalisation du Territoire" (ORT) en décembre 2019. Dans ce cadre et au regard des enjeux stratégiques du territoire, l'agglomération de GrandAngoulême a souhaité l'évolution de l'ORT en ORT multisites. Ce projet s'inscrit dans un ensemble de documents cadres récents réalisés par l'agglomération et qui constituent les lignes directrices de sa politique, avec un point de convergence : le développement du territoire autour d'un réseau de centralités à conforter.

Dans un premier temps, le projet d'ORT multisites, analysé à travers les divers critères fixés par la loi ELAN, a mis en avant les pôles de centralité représentés par les communes de Ruelle-Sur-Touvre, Gond-Pontouvre et La Couronne.

Dans ce cadre un poste de manager de commerce a été créé par GrandAngoulême, sous la forme d'un contrat de projet de 2 ans pour une mise à disposition des communes de Ruelle et Gond-Pontouvre, avec des financements de la Banque des territoires.

Un important travail de terrain comprenant notamment un état des lieux des commerces vacants, un dialogue renoué avec les commerçants, la remise en action des associations de commerçants, une redynamisation de la communication et des animations a été mené. Les effets de la mission sur le terrain sont donc très positifs.

Par ailleurs, GrandAngoulême a validé lors du conseil communautaire du 19 septembre 2024, l'extension de l'ORT multisites à 5 nouveaux pôles : les communes de l'Isle d'Espagnac, Champniers, Roulet Saint-Estèphe et Dignac.

L'expérience a montré que la dynamique engagée via l'ORT est renforcée par une présence d'animation de terrain focalisée sur la revitalisation commerciale et l'amélioration du cadre de vie de ces pôles très structurants dans l'armature urbaine de l'agglomération.

De ce fait, il conviendrait de créer un poste d'ingénierie dédié à la revitalisation commerciale sur les communes ORT de GrandAngoulême, par recyclage du foncier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_149B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

Il s'agirait de créer un poste de «Manager du commerce» permettant de développer l'attractivité commerciale des territoires en agissant directement sur l'organisation du commerce (encadrement des mutations commerciales, suppression des locaux vacants, politiques collectives d'animation et de promotion, développement d'enseignes...).

Pour cette opération, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montants		Montants		%
	HT		Recettes	HT	
Coût RH	50 000 €		Etat (Fonds vert)	30 000 €	80
			GrandAngoulême autofinancement	20 000 €	20
TOTAL	50 000 €		TOTAL	50 000 €	100%

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Etat, actualisables en fonction des plans de financement.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

<p>Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_149B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024
Publication : 07/10/2024